LA CONVOCATION DU CONGRÈS

Paris, 25 juin. — Le *Journal Officiel* a publié en tête de son numéro de lundi matin la note suivante :

« Le président du Sénat, *en sa qualité de président de l'Assemblée nationale*, a décidé que les deux Chambres seront convoquées en Congrès à Versailles, le mercredi 27 juin, à une heure de l'après-midi pour procéder à l'élection du président de la République. »

Il était environ minuit quand la nouvelle de l'attentat et celle de la mort de M. Carnot ont été connues au Petit-Luxembourg.

Le président du Sénat a convoqué aussitôt en un conseil extraordinaire le président de la Chambre des députés et les ministres présents à Paris. Après une courte délibération, il a été convenu, comme nous l'avons dit plus haut, que le Congrès se réunirait mercredi, à une heure, au palais de Versailles.

Lundi matin, à cinq heures et demie, tous les détails d'organisation de la séance ont été réglés à la présidence du Sénat d'un commun accord entre MM. Challemel-Lacour, président du Sénat, et Casimir Périer, président de la Chambre.

Pourquoi a-t-on attendu à mercredi pour la séance du Congrès? Plusieurs hommes politiques, non des moindres, se sont montrés surpris qu'il n'ait pas été procédé mardi au plus tard à l'élection du successeur de M. Carnot. *Nous croyons savoir qu'en agissant ainsi, on risque de permettre à certaines intrigues de se nouer.*

Le conseil de cette nuit a eu en vue de couper court surtout à toutes les inquiétudes. En convoquant le Congrès à une date rapprochée, on craignait d'affoler l'opinion. Plus que jamais, le calme s'imposait. Le gouvernement a cru devoir attendre et agir sans précipitation.

Voici ce que nous lisons dans le *Temps* :

« Dès hier soir, à la première nouvelle de la catastrophe, les ministres, en l'absence du président du conseil, s'étaient entretenus de la réunion du Congrès avec M. Challemel-Lacour, président du Sénat.

« Ils avaient été unanimes à considérer que les lois constitutionnelles, dans leur esprit comme dans leur texte, impliquaient une réunion du Congrès dans le plus bref délai, afin de limiter l'interrègne du pouvoir présidentiel au strict minimum. Ils avaient été d'avis, en conséquence, que la réunion du congrès ne devait pas être retardée au delà de demain mardi.

» Mais M. Challemel-Lacour, président du Sénat, auquel incombe, de par la loi, le droit exclusif de convoquer le Congrès, déclara qu'il lui paraissait nécessaire de fixer un délai de deux ou trois jours pour pouvoir avertir les sénateurs et députés en congé. Il manifestait l'intention de convoquer le Congrès pour jeudi seulement; finalement, malgré les observations qui lui furent faites, il choisit la date de mercredi, en s'appuyant sur son droit exclusif.

» Ce matin, un certain nombre de députés se sont rendus chez le président du conseil pour protester contre la date choisie par le président du Sénat et appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité de convoquer le Congrès demain mardi.

» Le conseil, examen fait des précédents, a constaté que le président du Sénat avait seul le droit de fixer la date de convocation du Congrès et que si, malgré l'exemple de ses prédécesseurs, MM. Martel et Le Royer, il avait eu devoir prescrire un délai de trois jours, il avait agi dans la plénitude de ses pouvoirs et que, dès lors, le gouvernement n'avait rien à faire. »

AU SÉNAT

Paris, 25 juin. — La nouvelle de la mort du président de la République a causé au Sénat une indescriptible émotion en même temps qu'une indignation dont il est aisé de comprendre l'étendue. A droite, au centre, à gauche, l'opinion est unanime partout.

Aussi, d'un bout à l'autre de la haute Assemblée se dégage de l'événement cet enseignement :

« L'assassinat du président de la République, après les attentats de Vaillant et Emile Henry, impose au Parlement le grand devoir que le pays attend de lui, l'élection d'un président qui, par son intégrité, soit le continuateur de M. Carnot et qui, par son énergie, ouvre une ère de confiance pour les citoyens et rassure la société décidement en péril. »

Hâtons-nous d'ajouter que tous les sénateurs n'ont qu'un nom à la bouche, celui de M. Casimir-Périer. « Si *le Congrès s'était réuni aujourd'hui*, nous disaient les présidents des deux groupes dirigeants au Luxembourg, M. Casimir-Périer aurait eu la presque unanimité des suffrages du congrès. »

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président.

M. Challemel-Lacour donne lecture au Sénat de la lettre de M. Casimir Périer annonçant à la Chambre des *députés la mort de M. Carnot. Puis, d'une voix très émue,* il prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Challemel-Lacour

« Messieurs,

» Vous vous êtes tous associés au sentiment d'horreur qu'a inspiré à la France entière l'attentat abominable dont le président de la République a été hier victime.

» *Le moment n'est pas venu de rappeler les services rendus* par M. Carnot qui occupait avec une correction si parfaite la première magistrature de la République.

» *L'Europe, qui apprécient la noblesse et la sûreté de son* caractère, joindra ses regrets aux nôtres. Elle partagera notre réprobation pour le lâche attentat à la vie d'un homme qui *s'est toujours inspiré de ces deux idées essentielles : le main*tien de l'ordre social dans la nation, au gouvernement de laquelle il présidait et le maintien de la paix entre les nations *de l'Europe.*

» Il ne peut y avoir, et il n'y aura pas devant cette catastrophe de divergence d'opinion entre nous.

» *Les dissidences politiques feront trêve devant cette mort* qui frappe dans la force de l'âge un homme universellement respecté.

» Le Sénat adressera l'expression unanime de ses condoléances à une famille désolée qui joint au deuil de tous les bons citoyens le deuil intime et inconsolable d'un époux et d'un père tendrement aimé. (Très bien sur tous les bancs).

» Si un homme semblait, par la modération de ses idées, la droiture de son âme, l'esprit de justice dont il était animé envers tous et notamment envers les faibles et les déshérités de la vie, par la bonté de son cœur compatissant à toutes les infortunes et par l'exemple touchant enfin de ses vertus domestiques, devait échapper à la haine et au fanatisme, c'était Carnot.

» Mais, de tous temps, le fanatisme s'est acharné sur ceux qui auraient dû être les moins exposés à ses coups.

» Il n'a réussi en se démasquant, qu'à se rendre plus odieux et à fortifier dans toutes les âmes vaillantes, respectueuses des droits des hommes et de la vie humaine, la résolution énergique de défendre les lois fondamentales des sociétés et de protéger l'immunité outragée dans ce qu'elle a de plus sacré. (App. — Très bien.)

» C'est dans ces sentiments que les Chambres françaises se réuniront pour désigner le citoyen à qui sera dévolue la lâche de remplacer M. Carnot.

» Elles sauront montrer à la France et à l'Europe, par le *sang-froid qu'elles garderont dans cette épreuve, leur confiance* inébranlable dans la solidité de nos institutions.

» Elles s'inspireront, nul de vous n'en doute, avant tout des *devoirs que leur impose la bonne renommée de la France dans* le monde.

» Le choix qu'elles feront sera certainement celui qui rallie la grande majorité des Français, *uniquement préoccupée* d'assurer au dehors l'honneur de l'Etat et à l'intérieur la concorde dans la République.

» L'Assemblée nationale se réunira mercredi 27 juin à Versailles, à une heure. Si cette date a été choisie, c'est dans la pensée que malgré l'expression « immédiatement » qui figure dans les lois *constitutionnelles*, un acte aussi important que l'élection du premier magistrat de la République ne devait avoir à aucun degré l'apparence d'un improvisation et d'une surprise.

» Je pense que le Sénat voudra suspendre ses séances jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'élection du président de la République.

» Je lui propose de se réunir vendredi, à deux heures, en laissant au président le soin de le convoquer auparavant si les circonstances le commandaient (Assentiment unanime.)

» Je pense qu'il n'y a pas d'opposition »

« *Non, non ! » sur divers bancs.*

La séance est levée à deux heures et demie.

A LA CHAMBRE

Paris, 25 juin. — A peine la nouvelle de l'assassinat de M. Carnot s'est-elle répandu dans le public, c'est-à-dire ce matin, que les députés ont commencé à affluer au *Palais-Bourbon. Dès 10 heures du matin les voitures et* les équipages se succédaient sans relâche dans la cour d'honneur, jetant sur le perron d'entrée nos honorables, anxieux et visiblement affectés.

De courts collogues s'engageaient à la porte même entre les arrivants et les sortants. On y échangeait les impressions au sujet de l'attentat de Lyon. Nous sommes restés là pendant près d'une heure, écoutant et provoquant les réflexions des députés. Plusieurs, avant de courir au Palais-Bourbon, avaient touché, soit à l'Elysée, soit à la place Beauveau.

On ne se préoccupait guère à ce moment que d'une chose : « A quel mobile a obéi le meurtrier ? » L'avis presque unanime était qu'on se trouvait en présence d'un attentat anarchiste. On peut ainsi résumer l'opinion de presque tous ceux que *nous avons entendus : « Les* anarchistes se sont vengés de ce que M. Carnot n'ait fait grâce à aucun des criminels que la loi avait frappés. »

Plusieurs racontaient que l'assassin appartenait à un groupe anarchiste de Cette, que le préfet de l'Hérault avait signalé son départ, que la police de Paris avait reçu des avis le concernant. Nous ne pouvons comprendre comment, dans ces conditions, le président était si mal gardé, et cet anarchiste si peu surveillé. L'animation au Palais-Bourbon ne s'est pas rebutée un seul instant durant toute la matinée.

Dans la salle des conférences, où se trouvaient réunis, vers dix heures, plus de deux cents députés, on se montrait très surexcité contre la décision de M. Challemel-Lacour, qui ne convoque le Congrès que pour mercredi. M. du Périer de Larsan se faisait l'écho dans les couloirs intimes de ces plaintes.

Comme le conseil des ministres était réuni, il fut résolu qu'une délégation de députés se rendrait incontinent au ministère de l'intérieur pour protester et tâcher d'obtenir une convocation plus prompte.

Dès midi, les couloirs étaient déjà remplis d'une foule de députés, de journalistes, de personnages politiques. On raconte que les préfets ou sous-préfets qui se trouvaient à Paris ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à leur poste.

Le salon de la Paix présente le spectacle des jours de *grande crise politique.*

On y discute passionnément sur le retard apporté à la convocation du Congrès. Nous entendons dans plusieurs groupes émettre l'avis que le Sénat prépare quelque chose, et de tous côtés se pose cette question. Qui recueillera la succession présidentielle?

Quatre noms sont mis en avant : M. Casimir Périer, M. Dupuy, M. Emmanuel Arago, M. Challemel-Lacour.

Le nom de M. Casimir Périer est en faveur marquée. Plusieurs membres du centre déclarent tout haut que si on eût réuni le Congrès *immédiatement, comme le veut* la Constitution, — et par ce mot *immédiatement*, disent-ils, nous entendons aujourd'hui ou demain au plus tard — M. Casimir Périer eût été élu sans contestation.

On commence à lancer la candidature Brisson, tout en faisant observer qu'il n'a pas été consulté.

gnait le cortège présidentiel, arrive dans les couloirs, il est très entouré. On lui demande le récit de l'attentat, qui est la reproduction de celui que nous avons déjà donné. M. Chaudey paraît extraordinairement affecté, et son récit provoque une longue émotion.

La haie d'honneur a de la peine à prendre place au milieu de la foule qui encombre le salon de la Paix. On remarque que, contrairement à son habitude, le président de la Chambre, M. Casimir Périer, est très en retard. Il ne défile qu'à deux heures un quart.

M. Charles Dupuy traverse à plusieurs reprises le salon de la Paix, allant de la salle des séances au Palais de la présidence, évidemment préoccupé du retard que nous venons de signaler.

Au moment où la séance va s'ouvrir, les couloirs se vident comme par enchantement. Tout le monde court à la séance.

La Chambre, à l'arrivée de son président, s'est spontanément levée sans qu'il y eut entente préalable et est restée toute entière debout pour entendre la lettre de M. Charles Dupuy et l'allocution de M. Casimir Périer.

Le spectacle donné par la Chambre à ce moment a été à la fois imposant et émouvant.

LA SÉANCE

M. Casimir Périer préside.

La Chambre presque toute entière est présente. Tous les ministres sont à leur banc.

La Chambre toute entière se lève quand le président de la Chambre monte au fauteuil.

Le président donne lecture d'une lettre du président du Conseil ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» *Le gouvernement à la profonde douleur d'annoncer à* la Chambre des députés la mort de M. le président de la République.

» *M. Carnot a succombé cette nuit à Lyon aux suites de* l'odieux attentat dont il avait été victime à la sortie du palais de la Bourse.

» La France, *frappée de stupeur à la nouvelle de ce crime* abominable, transmet de toutes parts au gouvernement l'expression de son émotion et de sa douleur.

» Elle pleure dans le président de la République le loyal serviteur, le citoyen intègre qui pendant sept années a porté avec honneur et fidélité le drapeau national et inspiré à l'Europe les sentiments qui nous sont une consolation dans la cruelle épreuve que nous traversons.

» La République garde la mémoire de son président. Elle envoie le témoignage de sa douloureuse sympathie à sa famille qui le pleure, qui, comme lui, est digne de la France.

» *Le pays tout entier s'associera au mouvement d'indigna*tion que l'attentat de Lyon excite au sein du gouvernement et de la représentation nationale.

» Veuillez agréer, etc. » CHARLES DUPUY. »

La Chambre, toujours debout, écoute cette lecture dans un religieux silence.

Discours de M. Casimir Périer

« La France et la Chambre, continue M. Casimir Périer, s'associeront aux paroles de M. le président du conseil. Elles sont *pénétrées d'un même sentiment d'angoisse en face d'un odieux* attentat qui frappe le président de la République au champ d'honneur, dans l'exercice de ses devoirs constitutionnels.

» L'heure est au recueillement. Inclinons-nous respectueusement devant cette tombe où disparaît dans de si cruelles circonstances une vie qui est un enseignement et un exemple, car elle est faite de dévouement à la patrie et à la République.

» Envoyons du fond de nos cœurs à la famille de M. Carnot le témoignage de notre respectueuse sympathie. Puisse notre unanimité être pour elle un adoucissement à ses souffrances.

» C'est rendre au grand citoyen que nous pleurons un hommage digne de lui que d'affirmer que la France demeure vaillante et forte, même en un jour de deuil national.

Avant de proposer à la Chambre de lever la séance, le président termine en donnant lecture de la communication qu'il a reçue de M. le président du Sénat, lui faisant connaître que l'Assemblée nationale se réunira mercredi, à une heure, à Versailles, pour procéder à l'élection du président de la République.

Le président annonce que, pour la prochaine séance, les membres de la Chambre seront convoqués à domicile.

La séance est levée à deux heures et demie.

LA SUCCESSION DE M. CARNOT

Réunion des groupes de la Chambre

Paris, 25 juin. — Dès que la séance de la Chambre est levée, les couloirs se remplissent à nouveau. On y est *unanime à rendre hommage au spectacle inoubliable que* présentait la Chambre lorsque le président a donné lecture de la communication du gouvernement. En même temps, on apprend que les groupes vont se réunir dans les bureaux de la Chambre. La question à l'ordre du *jour est celle de la candidature à soutenir devant le* Congrès.

Les républicains indépendants

Le groupe des républicains indépendants, présidé par M. Le Gavrian, se réunit. Du procès-verbal de la réunion qui nous est communiqué, il résulte que, après avoir entendu MM. Brincard, Georges Berger, de Montfort, Jaluzot, de Vogüé et René Gautier, le groupe adopte la candidature de M. Casimir Périer à la présidence de la République. Il a, en outre, chargé son bureau de s'entendre avec les autres groupes pour faire réussir cette candidature.

Les républicains de gouvernement

Le groupe se réunit sous la présidence de M. Delons-Montaud. MM. Etienne, Boudenoot, Delons-Montaud, Georges Berger et Jumel prennent la parole.

« La candidature de M. Casimir Perier est acclamée », nous disent les membres du groupe à leur sortie.

Le bureau devra se réunir pour entrer en conférence avec les autres républicains.

L'AJOURNEMENT DU CONGRÈS

Le mécontentement

Paris, 25 juin. — Le délai entraîné par la décision de *M. Challemel-Lacour a produit un mécontentement qui* va grandissant dans un grand nombre d'organes de gauche; les journaux se font l'écho des récriminations émises dans les couloirs du Parlement.

La *Patrie*, notamment, s'écrie :

« Pourquoi cet ajournement ? Parce que M. Challemel-Lacour n'est pas prêt à entrer à l'Elysée : sa candidature n'est pas mûre.

» Pour satisfaire une ambition sénile, M. Challemel-Lacour compromet la sécurité de la Patrie : en réunissant le Congrès aujourd'hui, M. Casimir Périer était élu ; en l'ajournant à mercredi, on donne le temps aux socialistes, aux anarchistes, à tous les factieux, de travailler et de falsifier l'opinion.

» Le président du Sénat viole la Constitution : nous demandons qu'on la respecte en attendant qu'on la revise. »

Le même journal ajoute que le président du Sénat a résisté à toutes les sollicitations faites, cette nuit, auprès de lui; les ministres, ce matin, étaient d'avis d'avancer la convocation à demain mardi, mais M. Challemel-Lacour, consulté, n'a pas voulu revenir sur la décision prise déjà.

On annonce, pour ce soir, dans Paris, des réunions privées de groupes et de corporations qui veulent jouer un rôle dans l'élection présidentielle.

LETTRES ET TÉLÉGRAMMES

Télégramme aux Préfets

Paris, 25 juin. — Le ministre de l'intérieur a adressé dans la nuit le télégramme suivant au gouverneur général de l'Algérie, aux préfets et aux sous-préfets :

« Nous avons la douleur de vous apprendre la mort de M. le Président de la République, qui a succombé à minuit 35. »

Les membres du corps diplomatique et les chefs des gouvernements étrangers

Les membres du corps diplomatique ont été avertis immédiatement par les soins du ministre des affaires étrangères.

La nouvelle a été télégraphiée ce matin aux chefs des gouvernements étrangers.

Télégrammes des Ministres à Mme Carnot

Paris, 25 juin. — Dès hier soir les membres du gouvernement ont envoyé respectivement à Mme Carnot des *télégrammes de condoléance.*

Le ministre de l'instruction publique, informé dès une heure du matin de la mort du Président de la République, a aussitôt fait parvenir à Mme Carnot un télégramme pour lui exprimer la profonde douleur que lui causait *ce terrible événement.*

En même temps, M. Leygues adressait à tous les directeurs de son département et à tous les recteurs d'académie une dépêche ainsi conçue :

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort de M. le Président de la République : M. Carnot, frappé d'un coup de poignard, a succombé à Lyon. » LEYGUES. »

Ce matin, tous les recteurs, en réponse à cette dépêche, ont adressé au ministre de l'instruction publique des télégrammes dans lesquels ils expriment la profonde douleur que leur cause, ainsi qu'aux fonctionnaires du ressort de leurs académies respectives, l'assassinat du chef de l'Etat et prient le ministre de transmettre à Mme Carnot l'expression de leurs sentiments.

Deux lettres du Président du Conseil municipal de Paris

Paris, 25 juin. — M. le président du conseil municipal de Paris a adressé la lettre suivante à Mme Carnot :

« Madame,

» Vous venez d'être atteinte de la façon la plus cruelle dans vos affections et la République vient d'être frappée dans la personne de son premier magistrat.

» Le conseil municipal de Paris s'associe au nom de la population tout entière à votre profonde douleur.

» Veuillez agréer, madame, l'hommage de notre profond respect. » Le président du conseil municipal de Paris, » CHAMPOUDRY. »

M. Champoudry, président du Conseil municipal de Paris, vient également d'adresser la lettre suivante à M. le président du conseil des ministres :

« Monsieur le président,

» Au nom de la population parisienne tout entière, le Conseil municipal de Paris s'associe aux sentiments de douleur et d'indignation que cause dans toute la France le monstrueux attentat dont M. le président de la République vient d'être victime.

» En présence de cette catastrophe, le Conseil municipal de Paris se souvient avec émotion de la profonde sollicitude qu'il a toujours rencontrée pour les intérêts de Paris auprès du *président Carnot.*

» L'assemblée communale parisienne tient, dans les circonstances douloureuses que nous traversons, à assurer le gouvernement de la République de son *patriotique dévouement.*

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

» Le président du conseil municipal de Paris, » CHAMPOUDRY. »

Le Roi d'Italie

Rome, 25 juin. — Le roi Humbert a télégraphié personnellement au gouvernement français et à Mme Carnot.

Télégrammes de M. Crispi et du ministre des affaires étrangères d'Italie

Paris, 25 juin. — M. Crispi, président du conseil italien, a envoyé à Mme Carnot un télégramme personnel de condoléances.

Voici, d'autre part, le texte de la dépêche que M. Crispi vient d'adresser au commandeur Basso, consul général d'Italie à Lyon :

» Rome, 25 juin, 9 h. 45.

» *Commandeur Basso, consul général d'Italie, Lyon.*

» J'ai envoyé à Son Excellence Ressmann, le télégramme suivant :

» Vivement ému à la nouvelle de l'affreux méfait qui a enlevé à la France son premier magistrat et à l'Italie un ami. Je » vous prie d'exprimer à *Son Excellence M. Dupuy les senti*ments de profonde douleur et d'horreur dont le gouverne» ment du roi est pénétré et auquel s'unit toute la nation ita» lienne. Ajoutez la chaleureuse expression de mes condoléan» ces personnelles, car j'étais lié à cet homme insigne, non » seulement par l'admiration, mais par une amitié sincère. Les » assassins n'ont pas de Patrie et ceux-là sont les premiers à » la nier que nous voyons consommer ou tenter dans toute » l'Europe de ces crimes horribles.

» La France comme l'Italie ne veut voir dans l'assassin » qu'un ennemi de l'humanité. » CRISPI. »

Le ministre des affaires étrangères d'Italie a adressé, à l'ambassadeur d'Italie à Paris, la dépêche suivante ;

« Rome, 25 juin. Nous apprenons, avec une douleur indicible l'assassinat du chef d'une nation amie qui, dans toute l'Italie, soulèvera une profonde horreur contre l'assassin indigne du nom d'Italien. Au moment où je porte à la connaissance de Sa Majesté l'exécrable crime, vous devez immédiatement vous rendre l'interprète près du gouvernement de la République, de *ces sentiments qui sont ceux du Roi et de tout notre pays.*

» Signé : BLANC. »

Deux télégrammes de l'Empereur d'Allemagne

Paris, 25 juin. — L'ambassadeur d'Allemagne s'est rendu cette après-midi auprès du ministre des affaires étrangères pour lui exprimer les condoléances de l'empereur d'Allemagne. Voici le texte du télégramme adressé par S. M. l'empereur au comte de Munster ;

(Télégramme de Kiel)

« Le 25 juin, 10 h. 56 m.

» Comte de Munster, Paris,

» Veuillez exprimer au gouvernement français combien je suis indigné de l'exécrable attentat dont a été victime le Président de la République que j'estimai si hautement, et veuillez dire que je prends de tout cœur la part la plus vive à la douleur de la nation française.

» Signé : GUILLAUME, I. R.

La dépêche suivante a été adressée à Mme Carnot :

« Kiel.

» *Madame Carnot, Paris,*

» L'impératrice et moi sommes profondément frappés de l'horrible nouvelle qui nous arrive de Lyon. Soyez persuadée, madame, que toute notre sympathie et tous nos sentiments sont en ce moment avec vous et avec votre famille.

» Que Dieu vous donne des forces pour supporter ce coup terrible.

» Digne de son grand nom, M. Carnot est mort comme un soldat sur le champ de bataille.

» GUILLAUME I. R. »

Télégrammes des ambassadeurs de Russie et d'Autriche

Cet après-midi, M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, a adressé à Mme Carnot une dépêche de condoléance. De son côté, le comte Hoyos, ambassadeur d'Autriche, qui entretenait, comme on sait, avec le président de la République des relations d'amitié, a adressé à Mme Carnot, en son nom personnel et en celui de la comtesse Hoyos, le télégramme suivant :

« Consternés, nous vous envoyons l'expression de notre plus vive sympathie. *Dieu seul peut vous donner la force de sup*porter la plus terrible des épreuves.

» Comte et comtesse Hoyos. »

DERNIÈRES NOUVELLES

L'arrivée de Mme Carnot à la préfecture de Lyon. — Une scène déchirante.

Lyon, 25 juin. — C'est le général Borius et le colonel Chamoin qui sont allés, à la gare de Vaise, recevoir Mme Carnot.

En outre de ses deux fils, Mme Carnot était accompagnée par sa fille, Mme Cunisset, qui est montée à Dijon dans le train spécial.

Lorsque Mme Carnot et ses enfants ont pénétré dans la chambre mortuaire, la scène a été d'une douleur inexprimable.

Mme Carnot avait les yeux hagards et sans larmes, mais des soubresauts la secouaient toute entière. Pendant qu'elle approchait du lit où repose le corps de son mari, le général Borius a été obligé de la soutenir.

Les fils et la fille du Président pleuraient à chaudes larmes et ce spectacle augmentait encore la douleur des officiers de la maison militaire.

Mme Carnot, qui avait consenti à quitter un instant la chambre, pour permettre à M. Boyer de prendre une photographie du Président sur son lit de mort, y est rentrée aussitôt après et ne l'a pas quittée depuis; elle ne veut laisser pénétrer personne.

Une chaise longue est disposée en travers de la cheminée, à la porte de la pièce.

C'est sur ce siège que, ayant à ses côtés sa fille, se tient Mme Carnot, qui n'a pas encore eu le temps de revêtir des habits de deuil et dont la douleur calme et résignée, tantôt manifestée par des crises de larmes, étreint d'émotion tous ceux qui l'entourent.

Le corps de M. Carnot, gardé par des religieuses, repose sur un lit en bois noir. Sur la poitrine on a placé un crucifix en argent.

Sur une table, placée entre deux fenêtres, un crucifix est entouré de plusieurs cierges.

Visite de l'archevêque à Mme Carnot

Lyon, 25 juin. — Mgr Coullié a rendu visite à Mme Carnot et à ses enfants.

L'autopsie du corps de M. Carnot

Lyon, 25 juin. — Les docteurs Ollier, Poncet et Leprince, assistés du docteur Gallieton, ont procédé à deux heures à une autopsie partielle et locale du corps.

Cette opération s'est prolongée jusqu'à 3 heures 1/2 et a donné le résultat suivant : il a été reconnu que le foie était sain et qu'il n'était atteint d'aucune affection antérieure. Voici du reste le procès-verbal de l'autopsie :

« Les docteurs en médecine soussignés ont procédé aujourd'hui à l'autopsie de M. le Président de la République française ; ils ont constaté les lésions suivantes :

« La blessure siégeait immédiatement au-dessous des fausses côtes droites, à 3 centimètres de l'appendice xiphoïde, elle mesurait de 20 à 25 millimètres et la lame en pénétrant avec sectionné complètement le cartillage costal.

» La lame du poignard a pénétré dans le lobe gauche du foie à 5 ou 6 millimètres environ du ligament suspenseur.

» Elle a perforé l'organe de gauche à droite et de haut en bas, blessant sur son passage la veine forte qu'elle a ouverte en deux endroits. Le trajet de la blessure dans l'intérieur du foie est de 11 à 12 centimètres.

» Une hémorrhagie intral péritoniale fatalement mortelle a été le fait de cette double perforation veineuse.

» Lyon, 25 juin 1894.

» Signé : Docteurs Laccasagne, Henri Outagne, Ollier, Rebatel, Poncet, Michel, Gandephe, Fabre. »

Après l'autopsie de M. Carnot, sur l'ordre des médecins, le corps a été partiellement embaumé et il a été fortement sur le ventre, piqué à la *morphine puis rhabillé* dans ses vêtements de cérémonie et il a été procédé à la mise en bière en présence de tous les membres de la famille parmi lesquels se trouve M. Cunisset-Carnot, en présence aussi du général Borius et de tous les officiers de la maison militaire et de M. *Tranchau.*

Des registres sont déposés dans le vestibule de la préfecture ; ils ont été, en quelques heures, couverts de signatures.

Des couronnes et des fleurs arrivent de tous côtés.

Le corps de M. Carnot transporté à la gare

Lyon, 25 juin. — Les funérailles du président de la République ont eu lieu à six heures à la préfecture, dont les abords étaient occupés par une foule énorme et silencieuse maintenue par des cordons de troupes. Le préfet du Rhône, entouré des autorités, se tenait devant la porte, le visage défait, témoignant d'une douleur profonde.

A 5 heures 1/2, Mgr Coullié, assisté de ses vicaires généraux et du chapitre, a donné l'absoute dans la chambre mortuaire.

Le cercueil a été placé sur une prolonge d'artillerie garnie de roses et tendue d'un immense drapeau voilé de crêpe.

Parmi les nombreuses et superbes couronnes, on remarquait celles du préfet, des conseils municipal et général; des étudiants de la ville de Bordeaux, etc.

Le clergé en voiture précède immédiatement le corps.

Au moment où le cortège s'ébranle, le canon tonne, les musiques militaires battent aux champs et jouent une marche funèbre. Le deuil est conduit par les trois fils du président de la République et par M. Cunisset-Carnot son gendre.

Leur douleur fait peine à voir. Viennent ensuite le général Voisin, M. Fourcade, les présidents des tribunaux civil et de commerce, M. *Gailleton, maire*, les autorités et corps constitués, dans l'ordre de préséance où se sont faites dimanche les réceptions officielles. De nombreuses délégations terminent le cortège.

Au moment du départ, le cercueil est salué de quelques cris : Vive la France ! Vive la République ! Sur tout le parcours, la tristesse est extrême. Beaucoup pleurent. Les becs de gaz sont allumés et enveloppés de crêpes. L'ordre est parfait.

A la cour de la gare est occupée par deux escadrons de cuirassiers, [illegible]

Mme Carnot et sa fille y ont déjà pris place. Ses trois fils vont la rejoindre. Après que le cercueil a été installé dans le wagon-salon où montent les officiers de la *maison militaire et M. Tranchau*, les assistants saluent une dernière fois et le train se met en marche à 7 h. 30.

TROUBLES GRAVES A LYON

Maisons d'Italiens incendiées

Lyon, 25 juin. — A 3 heures 1/2, trois incendies se sont déclarés sur divers points de la ville, dans des établissements tenus par des Italiens.

Les pompes s'y portent avec rapidité. Les commissaires de police haranguent la foule et lui recommandent de respecter la douleur de Mme Carnot. On applaudit et on crie : Vive la police!

Mais, quelques instants après, les cris de : Vive Carnot! Nous voulons le venger ! repartent de plus belle.

Des incidents sont à craindre. La Guillotière est sillonnée de bandes criant : Vengeance ! Vive la France !

La police a peine à refouler dans la rue Chaponnet, une bande 2000 individus.

Lyon, 25 juin. — L'Exposition a été fermée cette après-midi. Tous les garçons de café français ont sommé de renvoyer dans les 24 heures leurs collègues italiens. Ce soir, à la Guillotière, des bandes d'individus brisent les vitres et les devantures des cafés tenus par des italiens, dans les rues Montgolfier, Marignan, Montebello, etc., rue Mazenod, on incendie le local de l'Union musicale italienne. La police est sur les dents.

Paris, 25 juin. — Au ministère de l'intérieur, on confirme que des désordres graves viennent de se produire à Lyon. Le feu a été mis à plusieurs usines où sont employés *de nombreux ouvriers italiens.*

A la Guillotière, c'est dans des masures habitées par des italiens que le feu a été mis. Toutes les dépêches ne sont pas transmises.

Lyon, 25 juin. — Aussitôt le départ du corps de M. Carnot, la foule qui avait assisté respectueusement au passage du cortège, devient bientôt houleuse lorsqu'elle n'est plus dominée par les sentiments provoqués dans tous les cœurs quelques instants plus tôt. Les cris de : « Vengeons Carnot ! A bas les assassins ! » sont poussés.

Des groupes se forment et drapeaux en tête se dirigent sur le 3e arrondissement qui est envahi en un rien de temps. Les épiceries sont pillées et brûlées.

On signale des actes de vandalisme sauvages dans le 4e arrondissement.

Un escadron de cuirassiers charge dans toutes les directions.

Lyon 25 juin. — Des bandes de plusieurs milliers de personne ont dévalisé à la Guillotière, de fond en comble plusieurs boutiques de ferblanterie et d'épicerie dont le matériel a été brûlé en autodafé.

Des débris de toute nature jonchent le sol. Le ciel est rouge de flammes. Vers une heure, les patrouilles arrivent enfin à calmer l'effervescence.

Il y a près de 300 arrestations. Quelques personnes *cependant ont été relâchées aux applaudissements de la* foule. Les journaux engagent la population au calme.

L'ETAT DE SIÈGE A LYON

Troubles à Grenoble et à Valence

Grenoble 25 juin. — Un commencement d'effervescence se produit. A deux heures, un groupe d'ouvriers français armés de bâtons visitent les chantiers, protestant contre les Italiens. Le préfet de l'Isère qui est arrivé de Lyon par le train de une heure est intervenu. Les ouvriers et une foule de 500 personnes l'ont acclamé. On chante la *Marseillaise.*

Paris, 25 juin. — *Le Soir* fait une édition spéciale annonçant que l'état de siège est proclamé à Lyon.

La ville est occupée militairement. La troupe a peine à réprimer les manifestations. Le même journal annonce *qu'à Grenoble il y a eu de véritables batailles entre ou*vriers français et italiens.

Valence, 25 juin. — Un individu armé d'un fusil, menaçait de tuer les ouvriers italiens d'une fabrique de meubles. Il a été arrêté.

Paris, 2 heures 10. — La déclaration d'état de siège à Lyon, annoncée par le *Soir*, n'est pas confirmée, mais la mesure sera immédiatement nécessaire si les troubles continuent.

L'ÉMOTION EN PROVINCE

Paris, 25 juin. — En province, la mort du président a produit une grosse émotion.

A Perpignan, à Alger, au Havre, à Bordeaux, à Montpellier, à Decazeville, de nombreux habitants ont arboré le drapeau tricolore cravaté de deuil.

A Nantes, à Cherbourg, la consternation est générale ; les navires ont leurs pavillons en berne.

A Nîmes, les réjouissances au 8e concours fédéral sont suspendues. Il en est de même à Nancy où les fêtes agricoles sont contremandées.

A Fontainebleau, résidence d'été de M. Carnot, le maire a fait afficher la nouvelle de l'attentat, puis la mort.

Toulon, 25 juin. — Cette après-midi, à bord du bateau anglais *Le Richardson*, un déchargeur italien ayant outragé la mémoire de M. Carnot, un homme d'équipage français lui fendit le crâne d'un coup de barre de fer.

L'Italien a été débarqué mourant. On a eu toutes les peines à le préserver des fureurs de la foule.

Toulouse, 25 juin. — Il a été interdit aux ouvriers italiens du quartier Marengo, de sortir de chez eux le soir. Toutes les troupes sont consignées.

L'assassin

Milan, 25 juin. — L'assassin de M. Carnot est le fils de Marie Broglio et de Antoine Caserio.

Il s'est affilié en janvier 1892, à la secte anarchiste et tenta de fonder ici, avec deux autres dangereux anarchistes, un journal qui représenta les idées du groupe anarchiste individualiste et envoya une circulaire ; mais les fonds ne vinrent pas. La police italienne le surveilla jusqu'à la fin de 1893, époque à laquelle il passa en Suisse.

Le complot

Lyon, 25 juin. — La police recherche un garçon coiffeur nommé Marius Vielly, qu'on soupçonne d'avoir des relations avec l'assassin de M. Carnot. Le garçon coiffeur aurait, il y a quelques jours, chez une dame Roig, tenu à plusieurs reprises, les propos suivants : « M. Carnot va venir à Lyon. *Quelqu'un montera dans sa voiture et le tuera !* »

Vielly est revenu ce matin chez la dame Roig. Les agents de la sûreté l'ont manqué de cinq minutes. On a procédé à l'arrestation de sa concubine, une femme Samuel. Cette femme, mariée à un italien, est en instance de divorce. Elle n'a avoué ses relations avec Veilly qu'après qu'on eut découvert à son domicile ses vêtements et ses papiers.

Le propos tenu par Marius Oielly a été révélé par un nommé Auguste Roux, garçon, chez Mme Roig, qui, en apprenant l'assassinat, a dit : « Je savais depuis huit jours que cela devait se produire ! »

M. le juge d'instruction Benoit croit que l'attentat anarchiste perpétré contre M. Carnot a une relation avec les troubles d'Aigues-Mortes et le jugement rendu par la Cour d'assises d'Angoulême. Santo aurait voulu venger à la fois les anarchistes et ses compatriotes.

Séjour de l'assassin à Paris

*Paris, 25 juin. — On a établi que l'assassin de M. Car*not en venant de Suisse, avait de se rendre à Cette, a habité Paris pendant quelque temps, 30, rue Traversière chez son compatriote Berni, marchand de vins.

Santo Caserio était inscrit à la Bourse du Travail comme *membre de la Chambre syndicale des boulangers.*

Troubles à Clichy

Paris, 25 juin. — Le bruit court que des batailles très sérieuses eut eu lieu ce soir à Clichy entre des ouvriers français et italiens. Les détails manquent.

A la Bourse

Paris, 25 juin. — A la Bourse, exceptionnellement, la Petite Bourse a été tenue ce matin passage de l'Opéra; la *rente y a baissé de 0,90.*

L'élection présidentielle. - La décision des groupes de la Chambre

Paris, 25 juin. — Deux groupes ont pris nettement position pour M. Casimir-Périer : ce sont celui des républicains indépendants et celui des républicains de gouvernement. Ces deux groupes doivent réunir de 105 à 110 voix.

Les groupes qui ont pris position pour M. Brisson sont les radicaux progressistes, les radicaux socialistes et les socialistes. Ceux-ci peuvent disposer de 120 à 125 voix. Mais il reste à connaître l'opinion d'une très grosse portion de la Chambre, soit 360 membres; parmi ceux-ci il en est qui ne se sont pas encore réunis; d'autres, tout en ayant pris contact, ont réservé leur décision.

Les télégrammes

Paris